

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

|                         |            |
|-------------------------|------------|
| Membres titulaires      | 35         |
| Titulaires Présents     | 26         |
| Suppléants avec vote    | 2          |
| Pouvoirs                | 6          |
| Nombre de votants       | 34         |
| Date de la convocation  | 22/11/2022 |
| Certifié exécutoire le  | 06/12/2022 |
| Date d'affichage        | 06/12/2022 |
| Envoyé en préfecture le | 06/12/2022 |

*Le vingt-huit novembre deux mille vingt-deux à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, JENTY Philippe.*

**TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE:** BERNARD Sylvain, BONNET TENEZE Véronique, BORT Jean-Pierre, BOUCHOT Estelle, BOURDARIAS Sophie, CHABRILLANGES Maurice, CHAMPSEIX Serge, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COUTURAS Alain, GARAIS Daniel, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LAURENT André, LE MEUR Marion, LELIEVRE Carla, PEYRAMAURE Pierre, ROME Hélène, ROME Robert, RUAL Bernard, SENEJOUX Geneviève, SENEJOUX Philippe, TAVERT Gérard, TERRACOL Danielle, VIGROUX SARDENNE Josiane.

**SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE :** BEZEAU Sophie, GAGE Pascal,

**SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE :** DELAUNAY Jean Paul, VERGNE Patrick

**EXCUSES :** BOURROUX François (donne procuration à Champseix Serge), CHASSEING Daniel (donne procuration à TAVERT Gérard), COISSAC Vincent (donne procuration à RUAL Bernard), DEGERY Sylvie (donne procuration à COIGNAC Gérard), JAMILLOUX-VERDIER Simone (représentée), TER-HEIDE Laurence (donne procuration à JANICOT Véronique), PETIT Christophe (représenté), PLAS Marcel, SAVIGNAC Sylvie (donne procuration à COUTURAS Alain).

**Secrétaire :** COIGNAC Gérard.

**156-2022 Location local à Vélo**

Le président propose de louer le local à la commune de Treignac à vélos permettant de stocker les vélos et leurs matériels. Treignac a fait les investissements nécessaires (électricité, eau, verrou, barreaux...).

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à 34 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

- de passer une convention d'occupation du local à vélos sur la place des Pénitents pour un montant de 50€ par mois toutes charges incluses avec la commune de Treignac
- autorise le président à signer cette convention et ses avenants.

Fait à Treignac le 06/12/2022  
Le Président, Philippe JENTY

